

## **LICENCE 2**

### **CONVOCATION aux DELESTAGES**

### **8 et 09 FEVRIER 2019**

**Ce document tient lieu de convocation et s'adresse aux étudiants régulièrement inscrits administrativement à l'Université et pédagogiquement au Centre audiovisuel d'études juridiques.**

Le CAVEJ organise des examens de délestage en février pour les enseignements du semestre 3 :

- *Les étudiants qui se sentent prêts pourront s'y présenter*
- *L'étudiant peut ainsi se « délester » d'une ou plusieurs matières ou ne se présenter qu'en mai/juin.*
- *Il n'y a pas d'inscription particulière à ce délestage ni d'envoi de convocation aux épreuves.*
- *Une matière non validée au délestage ne pourra être repassée qu'en septembre.*

**Le délestage est cependant obligatoire pour les étudiants boursiers.**

### **EPREUVES ECRITES**

*Auront lieu au Centre de René Cassin - 17 rue st. Hippolyte - 75013 - Paris  
(Métro : Gobelins - bus 91, 83 ou 21 arrêt : Port-Royal-Berthollet)*

**Les étudiants devront être présents devant l'AMPHITHEATRE 1 ou 2 une demi-heure avant le début des épreuves pour émarger.**

**La carte d'étudiant présentant la photo devra être présentée à l'entrée et conservée pendant l'épreuve.**

**Les étudiants ne pourront utiliser que le papier fourni par l'administration lors de l'épreuve.**

**Ils seront priés de laisser leur cartable, sac et documents ainsi que tous appareils numériques éteints dans les travées latérales.**

**ATTENTION:** Des dispositions particulières seront prises en ce qui concerne les étudiants qui bénéficient d'un tiers temps et qui sont autorisés par la médecine préventive de leur Université. **Se faire connaître au secrétariat au plus tard le 11 janvier 2019, par mail en précisant les matières qu'ils désirent passer : [cavdeug2@univ-paris1.fr](mailto:cavdeug2@univ-paris1.fr)**

**AMPHI 1 : ETUDIANTS DE LA LETTRE « A » à la lettre « K »**

**AMPHI 2 : ETUDIANTS DE LA LETTRE « L » à la lettre « Z »**

Document autorisé : ( non annoté par l'étudiant)

Droit civil : code civil Dalloz ou Litec.

Ne sont pas autorisés le code Dalloz Expert ou le Mégacode Dalloz

<b>Droit pénal général</b> <u>Aucun Document autorisé</u>	<b>Vendredi 8/02/2019</b>	<b>17h30 -18h30</b>
<b>Histoire des idées politiques</b> <u>Aucun Document autorisé</u>	<b>Vendredi 8/02/2019</b>	<b>19h30 – 20h30</b>
<b>Droit Civil 1 : Les obligations</b>	<b>Samedi 09/02/2019</b>	<b>9h30 – 12h30</b>
<b>Droit administratif 1</b> <u>Aucun Document autorisé</u>	<b>Samedi 09/02/2019</b>	<b>14h30-17h30</b>

Le 05 décembre 2018  
Scolarité de licence 2